

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 29 Mai 2009

Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION PRINCIPALE DES ROUTES

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 3/05

OBJET : Liaison Sud de Chelles - acquisitions foncières.

- Cantons de Chelles et de Vaires-sur-Marne.

<p>RÉSUMÉ : Le présent rapport est relatif à l'acquisition par le Département de plusieurs parcelles nécessaires au projet de liaison Sud de Chelles.</p>

Le projet de réalisation de la liaison Sud de Chelles pris en considération par notre Assemblée lors des séances des 28 janvier 2002 et 28 mars 2003 nécessite des acquisitions foncières.

Certaines acquisitions ont d'ores et déjà été réalisées par la Société d'économie mixte locale Chelles Avenir.

En ce qui concerne les parcelles dont l'acquisition doit être menée par le Département, de nouveaux accords ont été conclus avec les propriétaires concernés par cet aménagement, sur la base des estimations établies par la trésorerie générale de Seine-et-Marne.

Ces emprises seront, après travaux, incorporées dans le domaine public routier départemental.

L'annexe jointe au présent rapport vous donne le détail des propriétaires concernés, ainsi que le montant des indemnités qui leur sont dues, relatives à différentes parcelles.

Afin de permettre le versement de ces indemnités et le transfert effectif des propriétés qui conditionne la maîtrise foncière des emprises nécessaires aux travaux, je vous remercie de bien vouloir adopter les quatre délibérations jointes au présent rapport.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Annexe

PROPRIETAIRES CONCERNES

Commune de CHELLES

Propriétaires	Cadastre	Superficie en m ²	Estimation de France Domaine en €	Coût de l'acquisition foncière en €	Coût de la prise de possession anticipée des terrains en €
SCI « de la Trentaine »	issue de BD 213	145	43 500, 00	43 500, 00	58, 00
SCI « 14 ave de Sylvie à Chelles »	issue de BD 215	36	16 620, 00	16 620, 00	14, 40
SCI « Immobilière du Rond Point »	issue de BD 217	55	19 367, 00	19 367, 00	22, 00
SCI « du Bois de l'Ormeau »	BD 219 (parcelle entière)	48	14 246, 50	14 246, 50	19, 20

Dossier n° 3/05A des rapports soumis à la commission
n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

Rapporteurs : M. CORNEILLE
Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

M. EUDE
Commission n° 7 - Finances

Séance du 29 Mai 2009

OBJET : Liaison Sud de Chelles - acquisitions foncières.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu l'estimation de France Domaine du 20 juin 2008,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie,

Vu l'avis de la Commission n° 7 – Finances,

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'achat par le Département de 145 m² appartenant à la SCI « de la Trentaine » provenant de la parcelle cadastrée BD n° 213 située sur le territoire de la commune de Chelles, et par conséquent le versement des sommes de 43 500 € pour l'indemnité foncière, et de 58 € pour son consentement à la prise de possession anticipée de ce terrain.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer l'acte administratif ou notarié ainsi que tous les documents nécessaires au transfert de propriété et au versement des indemnités.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

Dossier n° 3/05B des rapports soumis à la commission
n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

Rapporteurs : M. CORNEILLE
Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

M. EUDE
Commission n° 7 - Finances

Séance du 29 Mai 2009

OBJET : Liaison Sud de Chelles - acquisitions foncières.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu l'estimation de France Domaine du 20 juin 2008,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie,

Vu l'avis de la Commission n° 7 – Finances,

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'achat par le Département de 36 m² appartenant à la SCI « 14 avenue de Sylvie à Chelles » provenant de la parcelle cadastrée BD n° 215 située sur le territoire de la commune de Chelles, et par conséquent le versement des sommes de 16 620 € pour l'indemnité foncière, et de 14, 40 € pour son consentement à la prise de possession anticipée de ce terrain.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer l'acte administratif ou notarié ainsi que tous les documents nécessaires au transfert de propriété et au versement des indemnités.

LE PRÉSIDENT,

V. ÉBLÉ

Dossier n° 3/05C des rapports soumis à la commission
n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

Rapporteurs : M. CORNEILLE
Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

M. EUDE
Commission n° 7 - Finances

Séance du 29 Mai 2009

OBJET : Liaison Sud de Chelles - acquisitions foncières.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu l'estimation de France Domaine du 20 juin 2008,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie,

Vu l'avis de la Commission n° 7 – Finances,

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'achat par le Département de 55 m² appartenant à la SCI « Immobilière du Rond Point » provenant de la parcelle cadastrée BD n° 217 située sur le territoire de la commune de Chelles, et par conséquent le versement des sommes de 19 367 € pour l'indemnité foncière, et de 22 € pour son consentement à la prise de possession anticipée de ce terrain.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer l'acte administratif ou notarié ainsi que tous les documents nécessaires au transfert de propriété et au versement des indemnités.

LE PRÉSIDENT,

V. ÉBLÉ

Dossier n° 3/05/D des rapports soumis à la commission
n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

Rapporteurs : M. CORNEILLE
Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

M. EUDE
Commission n° 7 - Finances

Séance du 29 Mai 2009

OBJET : Liaison Sud de Chelles - acquisitions foncières.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu l'estimation de France Domaine du 20 juin 2008,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie,

Vu l'avis de la Commission n° 7 – Finances,

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'achat par le Département de 48 m² cadastrés BD n° 219 appartenant à la SCI « du Bois de l'Ormeau » situés sur le territoire de la commune de Chelles, et par conséquent le versement des sommes de 14 246, 50 € pour l'indemnité foncière, et de 19, 20 € pour son consentement à la prise de possession anticipée de ce terrain.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer l'acte administratif ou notarié ainsi que tous les documents nécessaires au transfert de propriété et au versement des indemnités.

LE PRÉSIDENT,

V. ÉBLÉ

